

26-09-05- Administration Générale – Conventions

Convention de mise à disposition d'installations sportives avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et le District de la Loire de Football

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée sont à présent terminés.

Dans le cadre de la mise à disposition d'installations sportives, il est nécessaire d'établir une convention avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et le District de la Loire de Football. La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain et des équipements aidés financièrement par le Fonds d'Aide au Football Amateur.

La collectivité mettra à la disposition des entités bénéficiaires, à titre gratuit, ces équipements pour quatre saisons : 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention précitée et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 septembre 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 septembre 2026

26-09-05- Administration Générale – Conventions

Convention de mise à disposition d'installations sportives avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et le District de la Loire de Football

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :

MM. BONNEVILLE Yves - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

M. BONNEVILLE à M. RIVIERE
M. PUVEL à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :